



AG2R LA MONDIALE
Santé

Complémentaire santé
collective



**Être acteur de votre
couverture santé**

Votre complémentaire santé AG2R LA MONDIALE

La complémentaire santé collective AG2R LA MONDIALE vous permet de bénéficier d'un dispositif performant qui valorisera votre politique sociale.

Les + pour l'entreprise

- Des garanties sur-mesure.
- Une gestion des évolutions réglementaires de votre contrat.
- La garantie de satisfaction de vos salariés.
- Un budget optimisé.
- Un accompagnement tout au long de la vie de votre contrat.
- Un levier de rémunération indirect.

Les + pour les salariés

- Des prestations adaptées aux besoins réels.
- Une gestion simplifiée et efficace.
- Des services santé performants.
- Un espace client pour faciliter la santé au quotidien.

Le groupe AG2R LA MONDIALE, c'est :

- Plus de 11 000 collaborateurs à votre service.
- Un réseau de proximité avec des implantations régionales.
- Un groupe qui allie mutualisme et solidarité.
- Des contrats solidaires et responsables.



Pourquoi choisir AG2R LA MONDIALE ?

AG2R LA MONDIALE a créé pour les entreprises de 50 à 300 salariés une offre sur mesure entièrement compatible avec les dispositions de la réforme du « 100 % santé » visant à améliorer l'accès aux soins de qualité en optique, en audiologie et en dentaire.

1. Des contrats de qualité dans votre budget

Il est essentiel de bien choisir les garanties. En effet, l'entreprise et ses salariés peuvent parfois cotiser pour des garanties non adaptées, dont ils n'ont pas réellement besoin. Ils peuvent également ne pas bénéficier de l'ensemble des postes de santé comme celui des médecines douces par exemple.

De plus, le coût des actes médicaux variant sensiblement d'un département à l'autre, les garanties doivent donc être adaptées pour répondre aux besoins réels de l'entreprise et de ses salariés, en fonction de son territoire et de ses spécificités.

Nos garanties sont construites de manière à respecter les normes réglementaires du système de santé français et ainsi vous faire bénéficier d'un maximum d'avantages.

2. Notre engagement prioritaire : vous conseiller

Votre conseiller AG2R LA MONDIALE est votre interlocuteur dans la mise en place ou l'optimisation de vos garanties.

Rappel sur vos obligations réglementaires

Le 100 % Santé

Il s'agit de proposer un « panier » de prestations de qualité, remboursées à 100 % par l'Assurance maladie et les complémentaires. Cette offre sans reste-à-charge figure dans tous les contrats d'assurance complémentaire santé solidaires et responsables, qui couvrent aujourd'hui 90 % de la population.

Les patients conservent la possibilité de choisir d'autres équipements, à tarifs libres.

Une complémentaire santé pour tous les salariés

La loi relative à la sécurisation de l'emploi, prévoit la généralisation de la complémentaire santé pour tous les salariés du secteur privé ainsi que des garanties minimales à respecter.

Le contrat responsable

Le décret du 18 novembre 2014 a modifié la définition du contrat responsable et rendu obligatoire le respect de certains plafonds de remboursement afin de bénéficier des avantages sociaux et fiscaux.

Portabilité des garanties santé

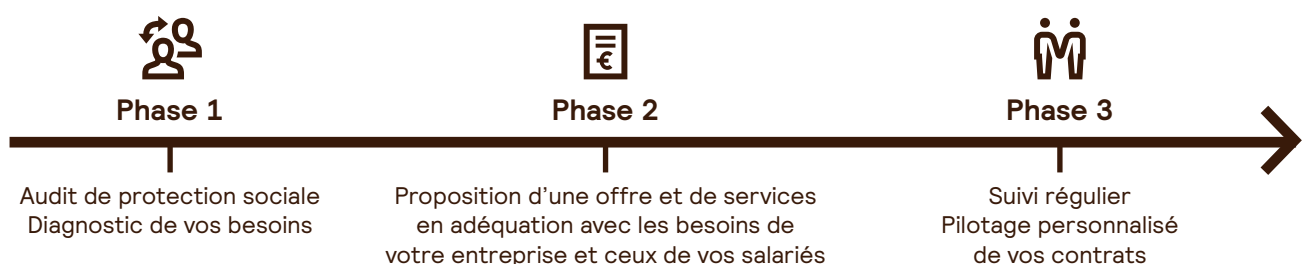
Après cessation du contrat de travail (hors faute lourde), un ancien salarié peut demander à l'entreprise le maintien à titre gratuit des garanties collectives pour une durée ne pouvant excéder 12 mois.

Un espace client

AG2R LA MONDIALE vous propose un espace connecté pour vous accompagner 24h/24, 7j /7 et des services santé pour faciliter le quotidien de vos salariés :

- Le tiers-payant.
- Le service de géolocalisation.
- L'accès au réseau Itélis.
- Des packs optionnels...

Notre démarche conseil



1. Construire des garanties adaptées

La protection sociale représente aujourd'hui un enjeu pour attirer et fidéliser vos salariés, nous avons imaginé un contrat qui leur offre des garanties et des services vraiment différenciants.

Un contrat sur mesure au meilleur coût

Parce que toutes les entreprises n'ont pas les mêmes attentes, nous vous proposons de bénéficier d'une complémentaire santé sur mesure.

Elle vous permet de combiner des garanties en fonction des besoins réels de vos salariés :

- Structure démographique.
- Localisation.
- Choix des options.
- Coût moyen des actes...

Des options pour vos salariés

Pour compléter la couverture santé de vos salariés, vous pouvez choisir de leur proposer une ou deux options.

Ces options sont facultatives et les salariés peuvent choisir d'y souscrire pour renforcer les garanties de la base proposées dans le contrat collectif obligatoire de l'entreprise.

Ces options supplémentaires peuvent être non responsables et ainsi couvrir les dépassements d'honoraires des médecins non adhérents à l'OPTAM*.

* Option pratique tarifaire maîtrisée.



2. Proposer des services qui facilitent l'accès aux soins

En souscrivant à l'offre AG2R LA MONDIALE, vous bénéficiez :



D'un service de tiers payant national pour une dispense d'avance des frais

Notre carte de tiers payant est acceptée chez plus de 200 000 professionnels de santé et vous permet de bénéficier des services liés à votre complémentaire santé.



AG2R LA MONDIALE vous propose des espaces client dédiés et sécurisés pour vous accompagner au quotidien

Un espace client pour votre entreprise

- Réalisez les actes d'affiliation et de radiation.
- Consultez la liste des salariés affiliés au contrat santé.
- Effectuez le suivi de vos demandes.

Un espace client pour vos salariés

- Consultation des niveaux de garantie et demande des remboursements santé.
- Affiliation des ayants-droit.
- Géolocalisation des professionnels de santé à proximité.
- Téléchargement de la carte de tiers payant avec les droits actualisés.



Une gestion simplifiée

- Pas de délai de carence pour les contrats collectifs obligatoires.
- Aucun questionnaire médical.
- Un carnet de bienvenue entreprise vous est remis, pour vous aider à gérer votre complémentaire santé au quotidien.
- Mise à votre disposition d'un kit digital santé pour aider vos salariés à comprendre la santé, découvrir leurs services, se connecter à l'espace client et télécharger leur carnet de bienvenue santé.



Des délais de remboursement performants

- Prise en charge hospitalisation en 24 heures.
- Prise en charge optique en 24 heures.
- Réponse à devis dans les 48 heures.
- Remboursement télétransmission Noémie en 48 heures maximum.
- Prise en charge dentaire en 48 heures.

Les services de votre offre santé

Les réseaux de soins Itelis :

des soins de qualité au meilleur prix

Le réseau de partenaires Itelis en optique, audioprothèse et bien-être permet aux assurés de profiter, en plus de la dispense d'avance de frais, de nombreux avantages.

Réseau optique

Itelis opti en quelques chiffres :

- **2450** opticiens partenaires.
- **40 %** d'économie en moyenne (10 % sur les lentilles).
- **92 %** des bénéficiaires sont très satisfaits ou satisfaits par la qualité du réseau optique.

Réseau audioprothèses

Itelis audio en quelques chiffres :

- **1000** audioprothésistes partenaires.
- **15 %** d'économie en moyenne.

Réseau bien-être ostéopathie

Des ostéopathes et des chiropracteurs qualifiés disponibles partout en France à des tarifs négociés pour les consultations en cabinet et à domicile.

Réseau bien-être psychologie

Des psychologues expérimentés dans la pratique des Thérapies Comportementales et Cognitives (TCC) également accessibles depuis chez vous avec le service « Psy en visio ».



Votre salarié peut géolocaliser le professionnel de santé du réseau de soin le plus proche sur son espace client.

Les « packs en option »

La téléconsultation médicale

Un de vos salarié a un problème de santé et se trouve dans l'impossibilité de joindre son médecin traitant ?

Les consultations sont assurées par des médecins inscrits à l'Ordre des Médecins et protégées par le secret professionnel.

- Pour tous les salariés de l'entreprise.
- En France et partout dans le monde.
- Si nécessaire, transmission d'une ordonnance au pharmacien de votre choix, partout en Union Européenne.

L'assistance

Offrez à vos salariés, un pack assistance pour tous les aléas de la vie personnelle et professionnelle.

En cas d'hospitalisation et d'immobilisation à domicile ou de déplacement temporaire, vos salariés peuvent bénéficier d'une assistance complète avec Mondial Assistance.

Dès à présent et à tout moment :

- Conseil social.
- Téléconseil santé.
- Mise en relation avec notre réseau de partenaires.

En cas d'hospitalisation :

- Enveloppe de services aides ménagères.
- Livraison de médicaments et matériel médical.
- Téléassistance.
- Suivi psychologique.
- Aide pédagogique.
- Enveloppe de services.
- Assistance aux devoirs.
- Aide au retour à l'emploi.
- Prise en charge de l'hospitalisation ambulatoire.
- Prise en charge des ALD dans le cadre d'une hospitalisation de plus de 24 heures.
- Assistance médicale en voyage privé ou professionnel.



3. Bénéficiaire d'un accompagnement personnalisé

Grâce à un réseau de proximité présent partout en France, votre conseiller AG2R LA MONDIALE, expert en protection sociale et patrimoniale, vous accompagne au quotidien et s'engage à :

- Réaliser l'audit de vos régimes de protection sociale.
- Piloter l'audit de vos accords d'entreprise.
- Définir la protection sociale et patrimoniale de l'entreprise et du dirigeant.
- Déterminer et organiser les périphériques de rémunération.
- Accompagner les RH et les salariés de l'entreprise.
- Être présent dans l'analyse de la vie de votre contrat.

Votre conseiller AG2R LA MONDIALE vous aide à mettre en œuvre une solution complète et sur mesure répondant à votre stratégie sociale et financière.

Du diagnostic de vos besoins au pilotage de vos contrats, il vous accompagne dans le cadre d'une relation personnalisée. Il peut, à votre demande, animer des réunions d'information pour vous ou bien pour vos salariés après la mise en place des dispositifs.

À vos côtés

La gestion de vos contrats constitue l'une des priorités majeures du groupe AG2R LA MONDIALE. Notre organisation au service de nos clients, nous permet de vous assister avec :

- un espace internet entreprise sur le site www.ag2rlamondiale.fr
- un numéro de téléphone dédié pour la gestion **0 972 672 222** (n° non surtaxé),
- des adresses email dédiées,
- des équipes spécialisées,
- et toujours votre conseiller AG2R LA MONDIALE qui se tient à votre disposition.



L'offre AG2R LA MONDIALE pour les entreprises, une gamme étendue de solutions en protection sociale

Santé

Complémentaire santé collective

Prévoyance

Incapacité et invalidité

Décès

Dépendance

Retraite supplémentaire

Plan d'Épargne Retraite obligatoire (PERO)

Retraite supplémentaire à prestations définies
(Article 39)

Epargne salariale

Plan Epargne Entreprise (PEE)

Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO)

Compte Epargne Temps (CET)

Passifs sociaux

Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Indemnités de Fin de Carrière et de Licenciement
(IFC/ IL)

Engagement sociétal

Prévention et conseil social

Accompagnement

